



ÊTRE RECONNU-ES COMME  
LES PROS DE L'ÉCOLE.  
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Site Internet

## Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Mardi 8 octobre 2019

Le bulletin d'adhésion 2019-2020 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



Facebook



### Action



@SNUIPP66

#### Décès de Christine Renon : rassemblement du jeudi 3 octobre

Le jeudi 3 octobre, plus de 200 personnes se sont réunies devant la DSDEN afin de rendre hommage à Christine Renon, directrice d'une école maternelle de Pantin (93) qui a mis fin à ses jours sur son lieu de travail.

Comme dans tous les départements, les participants ont témoigné de leur tristesse mais aussi leur colère. Colère contre des conditions de travail qui se dégradent sans cesse et une absence chronique de réponse de notre administration.

L'intersyndicale départementale a aussitôt demandé une **audience au DASEN**, qui devrait avoir lieu **la semaine prochaine**.

Ce sera l'occasion de faire remonter les doléances qui nous sont parvenues. Nous vous invitons à nous envoyer encore vos témoignages et propositions. Il est encore temps de débrayer dans vos écoles afin de lister vos doléances concernant vos conditions de travail.

*L'ensemble des syndicats de l'éducation FSU, Unsa, CFDT, CGT, Sud ont interpellé le ministre jeudi dans une déclaration commune demandant des mesures urgentes pour améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants. [Lire le communiqué unitaire ici](#)*

**Il est toujours temps de signer la pétition unitaire « plus jamais ça ! » : [cliquez ici](#)**

#### Réponse insuffisante du Ministre :

Le message vidéo du ministre de l'Éducation nationale aux directrices et directeurs d'écoles ne répond pas entièrement à l'émotion, à la colère et aux questions posées par le suicide de notre collègue. Il y a pourtant urgence. Lire la suite [ICI](#)



### Actus

#### Recours rdv de carrière

**Les notifications de l'appréciation finale du DASEN sont arrivées dans I-Prof le 16 septembre 2019. Attention ! C'est bien cette date qui est à prendre en compte et non pas le 30 septembre, comme indiqué dans i-prof.**

**Si vous souhaitez demander la révision de cette appréciation, vous devez donc le faire avant le 15 octobre.**

**Rappel sur les modalités de recours :**

---

**- Etape 1 : le recours gracieux.** L'enseignant peut demander la révision de son appréciation finale dans un délai de **30 jours** francs suivant sa notification.

**- Etape 2 : la saisine de la CAPD.** En cas de réponse défavorable ou d'absence de réponse du DASEN dans un délai de 30 jours, l'enseignant pourra alors saisir la CAPD « recours » dans un nouveau délai de **30 jours**.

**Nous invitons les collègues à nous contacter et à poursuivre les recours jusqu'à la CAPD. Nous vous accompagnerons dans votre démarche de recours !**

[Tous les renseignements, modèles de recours](#)  
[En cliquant ici](#)

**Retraites : La retraite par points ça fait mal aux PE !**

Alors que vont se poursuivre les discussions avec le gouvernement, le SNUipp-FSU scénarise concrètement ce que voudrait dire la mise en place d'un système de retraite par points. **Concrètement les pensions des PE seraient sévèrement amputées.**

Explications : [ICI](#)

A lire [ICI](#) un article édifiant sur les derniers propos de Macron.

**Référendum ADP (Aéroports de Paris) :**

4 717 396 c'est le nombre de signatures qui doivent être réunies d'ici mars 2020 pour déclencher la mise en œuvre d'un référendum d'initiative partagée portant sur le caractère de service public des Aéroports de Paris.

Ouvrir « *le débat sur le service public aéroportuaire* » tel est le but de la coordination nationale réunissant dans leur diversité syndicats, associations, partis politiques, qui se sont mobilisés tout l'été, partout en France, pour soutenir la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris. Les signatures doivent être réunies avant mars 2020 pour obtenir un référendum d'initiative citoyenne.

Lire la suite [ICI](#)

---

## **Infos administratives**

N'oubliez pas de consulter les circulaires de l'administration sur notre site Internet, rubrique mise à jour à chaque nouveauté.

- [Circulaire CAPPEI 2020](#)
- [Liste d'aptitude des directeurs 2020/2021](#)
- [Autorisations d'absence](#)
- [Certification complémentaire](#)
- [Procédure Congés maladie ordinaire/ congé maternité/congé paternité/congé de présence parentale](#)



## **RIS Première période**

2 possibilités pour les RIS :

2 RIS sur le temps des animations pédagogiques + 1 RIS sur le temps devant élèves

Ou 3 RIS sur le temps des animations pédagogiques

### **ATTENTION !**

L'application dématérialisée Arena ne prend pas encore en compte cette déclaration (qui est une information donnée à l'IEN et non une demande d'autorisation).

Par conséquent :

Envoyer un mail à son IEN l'informant de votre participation aux RIS :

- 1 semaine avant pour une RIS devant élèves

- 48 heures avant pour une RIS sur animation pédagogique

### **Imprimé de participation à une RIS (document de l'Administration) ICI**

### **Modèle de lettre à l'IEN et aux parents ICI**

**Jeudi 10 octobre** à 17h30 à Argelès sur Mer (école élémentaire Curie Pasteur)

**Mercredi 6 novembre** à 9h00 à Arles sur Tech (salle Magnard)

**Mercredi 6 novembre** à 9h00 à Font-Romeu (école primaire)

### **RIS spécial Direction :**

**Mercredi 6 novembre** à 9h à Canet en Roussillon (école élémentaire Pierre et Marie Curie)



## **Stages**

En l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux : le nombre de stages est limité à 12 jours/an. A utiliser sans modération ! La demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration est à faire **30 jours avant**, délai de rigueur !

**Conditions de travail, CHS-CT** (avec l'intervention de **Sophia Catella** du secteur Revendicatif du SNUipp-FSU national) : **Vendredi 8 novembre 2019** de 9h à 17h au Lycée Maillol de Perpignan.

**Attention fin des inscriptions le 9 octobre !**

*Inscription pour l'administration sur Accolad ; pour le SNUipp-FSU 66 [en cliquant ici](#)*

Le métier d'enseignant change, au même titre que la société au sein de laquelle vit l'école. Dans les salles des maîtres, les discussions autour des difficultés à exercer son métier se multiplient. Est-ce qu'on en parle plus facilement ou alors est-ce un phénomène nouveau ? Tout compte fait, peu importe ... La souffrance est là renforcée par la dégradation de nos conditions de travail : un temps et une charge de travail de plus en plus pesants, des prescriptions de plus en plus nombreuses de la part de notre administration, une formation continue exsangue et des droits de plus en plus restreints. Sans parler des difficultés d'apprentissage des élèves face auxquelles nous peinons parfois à trouver les bonnes réponses et dont le comportement, quand il est perturbateur, questionne notre professionnalité.

---

La création des CHSCT créés par le décret du 28 juin 2011 est récente dans l'Education nationale. C'est un tournant pour notre profession car, pour la première fois, la question des conditions de travail trop souvent ignorée par notre administration est posée. Les difficultés rencontrées au quotidien par les enseignants doivent questionner non pas nos compétences mais bien les conditions dans lesquelles nous exerçons notre métier et l'organisation de notre travail. Et cela relève bien de la responsabilité de notre employeur.

La relation humaine, qui est le cœur de notre métier, peut être une source conséquente de risques psychosociaux (RPS) : « Ce qui fait qu'un risque pour la santé au travail est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation mais *son origine*. » (Michel Gollac, sociologue, et codirecteur du Groupe d'études sur le travail et la souffrance au travail.)

Le terme de RPS ne renvoie donc pas à des symptômes, troubles ou pathologies, ni à la fragilité de l'enseignant mais aux conditions dans lesquelles il exerce son métier.

L'enjeu n'est pas de savoir ce qui relève de la vie personnelle, mais bien de prendre conscience des conséquences possibles sur la santé physique, mentale, sociale des configurations professionnelles existantes ou projetées.

Quelles réponses apportées ? Quelles solutions selon les situations ?

**« L'avenir de l'école »**, stage animé par **Paul Devin** (Inspecteur de l'Education Nationale, secrétaire général du SNPI-FSU, syndicat des inspecteurs) : **Vendredi 15 novembre 2019** de 9h à 17h au Lycée Maillol de Perpignan.

*Inscription avant pour l'administration sur Accolad ; pour le SNUipp-FSU 66 [en cliquant ici](#)*

Force est de constater les difficultés du service public d'éducation pour démocratiser l'accès aux savoirs et à la culture commune.

Dans un tel contexte, d'aucuns mettent en doute qu'une société puisse produire l'égalité de réussite et vantent l'épanouissement individuel et l'excellence singulière comme les finalités suffisantes de l'égalité des chances.

La FSU continue à affirmer "toutes et tous capables" et à revendiquer une action publique éducative dont l'ambition est de porter les finalités égalitaires de l'école.

C'est dans cette perspective que Paul Devin vous propose de réfléchir à quelques questions vives de l'école actuelle : liberté pédagogique, éducation prioritaire, inclusion, formation des enseignants, ... pour qu'ensemble nous puissions penser nos métiers et nos actions comme les vecteurs d'une émancipation porteuse de liberté, d'égalité et de fraternité.

**Apprentissage de la lecture et « neurosciences »** (avec l'intervention de **Rachel Schneider**, du secteur « Educatif » du SNUipp-FSU national) : **Jeudi 28 novembre 2019** de 9h à 17h au Lycée Maillol de Perpignan

*Inscription pour l'administration sur Accolad ; pour le SNUipp-FSU 66 [en cliquant ici](#)*

### **"La lecture, un enjeu professionnel, un enjeu de société"**

Dans le 1<sup>er</sup> degré, le métier est malmené. Les guides de toutes les couleurs se succèdent, et s'ajoutent aux circulaires, aux ajustements de programmes, aux évaluations standardisées avec leur menace de pilotage par les résultats... La lecture est au cœur de cette tempête, sans doute parce que le degré de maîtrise de la culture écrite détermine la capacité des futurs citoyen-nes à agir sur le monde.

Il est nécessaire de s'extraire un instant de toutes les pressions exercées, pour faire le point et réfléchir collectivement : qu'est-ce qui est règlementaire et qu'est-ce qui relève de la liberté pédagogique ? Que faire des neurosciences, utilisées par l'institution comme argument d'autorité ? Quel modèle d'enseignement sous-tend les évaluations nationales de CP et de CE1 ? La pédagogie est-elle soluble dans toutes ces prescriptions ?

Collègues de la maternelle au CM2 ou à la SEGPA, venez nombreuses et nombreux !

**Enseignement de et en langue catalane** : **Vendredi 6 décembre 2019** de 9h à 17h (lieu à confirmer)

*Inscription pour l'administration sur Accolad ; pour le SNUipp-FSU 66 [en cliquant ici](#)*

---

---

**Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !**

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignants dans le département, déchargés d'une partie de leur temps de travail, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqués par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ces militants et aussi sur les 25 membres du conseil syndical pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

**Je me syndique ICI**

---

[Télécharger le bulletin d'adhésion ici](#) [adhésion en ligne ici](#)

**Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire dans les Pyrénées-Orientales et nationalement, et ce n'est pas par hasard !**

**Etre syndiqué au SNUipp-FSU c'est, au-delà de recevoir les publications à domicile (mails, journaux, ...), croire en toutes ces valeurs collectives et les faire vivre.**

Alors, plus d'hésitation, (re)syndiquez-vous au SNUipp-FSU et parlez-en à vos collègues !

---

*Mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>*

*SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>*

*compte twitter : @snuipp66 Facebook*

*TEL : 04.68.50.78.44*

***Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquiez ?](#)***

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**